

# Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

## SECTION 1: Identification

### 1.1. Identificateur du Produit

**Nom Commercial ou Désignation** Oxyde de chrome(III), 10%

**Numéro de Produit** 2077

**Autre Identification des Numéros de  
Produit** 2077-1, 2077-16, 2077-32, 2077-5PT

### 1.2. Utilisation Recommandée et Restrictions d'Utilisation

Réactif de laboratoire général

### 1.3. Détails du Fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

**Compagnie** Ricca Chemical Company

**Adresse** 412 West Fork Drive

Arlington, TX 76012 USA

**Téléphone** 888-467-4222

### 1.4. Numéro de Téléphone d'Urgence (24 heures)

CHEMTREC (USA) 800-424-9300

CHEMTREC (International) 1+ 703-527-3887

### 1.5. Adresse du distributeur

Ricca Chemical Company

412 West Fork Drive

Arlington, TX 76012 USA

# Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

## SECTION 2: Identification des Dangers

### 2.1. Classification de la Substance ou du Mélange

Classe de danger	Catégorie	Mention de danger	Mentions de précaution
Toxicité aiguë - voie orale	Catégorie 4	H302	P264,P270,P301+P312,P330,P501
Toxicité aiguë - par contact cutané	Catégorie 3	H311	P280,P302+P352,P312,P321, P361+P364,P405,P501
Toxicité aiguë - par inhalation (poussières et brouillards)	Catégorie 4	H332	P261,P271,P304+P340,P312
Corrosion cutanée / irritation cutanée	Catégorie 1	H314	P260,P264,P280,P301+P330+P331, P303+P361+P353,P363,P304+P340, P310,P321,P305+P351+P338,P405, P501
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Catégorie 1	H318	P280,P305+P351+P338,P310
Sensibilisant respiratoire	Catégorie 1	H334	P261,P284,P304+P340,P342+P311, P501
Sensibilisant cutané	Catégorie 1A	H317	P261,P272,P280,P302+P352, P333+P313,P321,P362+P364,P501
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2	H341	P201,P202,P280,P308+P313,P405, P501
Cancérogénicité	Catégorie 1A	H350	P201,P202,P280,P308+P313,P405, P501
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B	H360	P201,P202,P280,P308+P313,P405, P501
Dangers pour le milieu aquatique - court terme (aigu)	Aiguë 2	H401	P273,P501
Dangers pour le milieu aquatique - long terme (chronique)	Chronique 2	H411	P273,P391,P501

### 2.2. Éléments d'Étiquetage SGA

#### Pictogrammes



Mot de Signal: **Danger**

#### Mentions de Danger:

REMARQUE : Les mentions de danger peuvent être combinées sur les étiquettes pour améliorer la clarté et la lisibilité.

## Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

Numéro de danger	Mention de Danger:
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H311	Toxique par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H350	Peut provoquer le cancer
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Mentions de précaution:

REMARQUE : Les conseils de prudence peuvent être combinés ou regroupés sur les étiquettes pour améliorer la clarté et la lisibilité.

# Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

## Prévention

Numéro de précaution	Conseil de prudence
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer fumées ou brouillard.
P264	Se laver mains, bras et visage soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter gants de protection et protection oculaire.
P284	Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

## Intervention

Numéro de précaution	Conseil de prudence
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P330	Rincer la bouche.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P361+P364	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.

## Stockage

Numéro de précaution	Conseil de prudence
P405	Garder sous clef.

## Élimination

Numéro de précaution	Conseil de prudence
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans flux de déchets approprié conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

# Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

## 2.3. Dangers non Classés

Aucun autre danger identifié.

## 2.4. Ingrédients de toxicité aiguë inconnue

Ce produit ne contient aucun ingrédient de toxicité aiguë inconnue.

## SECTION 3: Composition/Information sur les Composants

### 3.1. Composants du Mélange

Nom chimique (UICPA)	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Poids%
water	eau	7732-18-5	90.66
chromium (VI) oxide	Oxyde de chrome (VI); Chromic acid; Chromium trioxide	1333-82-0	9.34

## SECTION 4: Premiers Soins

### 4.1. Renseignements Généraux sur les Premiers Soins

**Lentilles de Contact:** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Corrosif! Provoque une irritation et des brûlures. Peut provoquer des brûlures qui peuvent entraîner une altération permanente de la vue, incluant la cécité.

**Ingestion:** EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Diluer avec de l'eau ou du lait. Les vomissements peuvent survenir spontanément mais ne pas induire. Appelez immédiatement un médecin.

**Inhalation:** EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

**Contact avec la Peau:** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Peut provoquer une irritation, une dermatite, une rougeur et une douleur. Peut être absorbé par la peau pendant une exposition prolongée.

### 4.2 Principaux Symptômes et Effets, Aigus et Retardés

Toxique par contact cutané DANGER! Corrosif. Nocif en cas d'ingestion. Contient un composé de chrome Hexavalent, qui est un cancérigène connu. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau. Contacter un médecin. Laver les zones de contact abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Pour les yeux, consulter un médecin. CONTACT AVEC LES YEUX: Corrosif! Provoque une irritation et des brûlures. Peut provoquer des brûlures qui peuvent entraîner une altération permanente de la vue, incluant la cécité. CONTACT AVEC LA PEAU: Peut provoquer une irritation, une dermatite, une rougeur et une douleur. EFFETS CHRONIQUES/CANCÉROGÉNITÉ: Peut affecter la peau, le foie, les reins et le sang.



## Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

### 4.3 Attention Médicale ou Traitement Spécial Nécessaire

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Irriguez immédiatement avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenez des soins médicaux immédiatement. Retirer à l'air frais. Donner une respiration artificielle si nécessaire. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène. Rincez immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlevez tous les vêtements contaminés. Laver à l'eau et au savon, puis rincer à nouveau avec de l'eau. Appelez un médecin si une irritation se développe. Diluer avec de l'eau ou du lait. Les vomissements peuvent survenir spontanément mais ne pas induire. Appelez immédiatement un médecin.

## SECTION 5: Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

### 5.1 Moyens d'Extinction

Produit chimique sec, mousse, eau, ou dioxyde de carbone.

### 5.2 Dangers Spécifiques Résultant de la Substance ou du Mélange

Un léger risque d'incendie lorsque sujet à une chaleur élevée, les contenants peuvent exploser dans l'incendie.

### 5.3 Équipement de Protection Spécial pour les Pompiers

Porter une tenue de protection complète et un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH avec un masque complet à débit constant ou tout autre mode de pression positive.

## SECTION 6: Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentels

### 6.1 Précautions Personnelles, Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Porter gants de protection et protection oculaire.

### 6.2 Méthodes et Matériaux de Nettoyage et de Confinement

Recueillir le liquide et diluer avec de l'eau. Ne pas rincer à l'égout. Containerize pour une élimination appropriée. Pour les déversements plus importants, absorber avec un matériau approprié (vermiculite, argile, etc.). Recueillir les résidus solides et les mettre au rebut.

## SECTION 7: Manutention et Stockage

### 7.1 Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger et des Conditions de Stockage

Garder sous clef. Comme pour tous les produits chimiques, se laver soigneusement les mains après la manipulation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Protéger du gel et des dommages physiques. Les contenants vides peuvent être dangereux puisqu'ils retiennent les résidus de produits. Conserver à la température ambiante.

# Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

## SECTION 8: Contrôles de l'Exposition / Protection Individuelle

### 8.1 Paramètres de Contrôle

#### OSHA américaine - Limites d'exposition admissibles (PEL) - Moyennes pondérées dans le temps (TWA)

Nom chimique	Numéro CAS	Limite d'exposition
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	"5 µg/m <sup>3</sup> TWA" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]

#### OSHA américaine - Limites d'exposition admissibles (PEL) - Limites maximales

Nom chimique	Numéro CAS	Limite d'exposition
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	"0.1 mg/m <sup>3</sup> Ceiling (applies to any operations or sectors for which the Hexavalent Chromium standard [29 CFR 1910.1026] is stayed or is otherwise not in effect, as CrO <sub>3</sub> )" As Chromates [RR-01554-3]

#### OSHA américaine - Limites d'exposition admissibles (PEL) - Limites d'exposition à court terme (STEL)

Aucune limite n'a été trouvée.

#### OSHA américaine - Substances chimiques spécifiquement réglementées

Nom chimique	Numéro CAS	Limite d'exposition
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	"5 µg/m <sup>3</sup> TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m <sup>3</sup> Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]

#### ACGIH - Valeurs limites d'exposition - Valeurs plafonds (TLV-C)

Aucune limite n'a été trouvée.

#### ACGIH - Valeurs limites d'exposition - Limites d'exposition à court terme (TLV-STEL)

Nom chimique	Numéro CAS	Limite d'exposition
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	"0.0005 mg/m <sup>3</sup> STEL (inhalable particulate matter, as Cr(VI))" As Hexavalent chromium inorganic water-soluble compounds [RR-53130-6]

#### ACGIH - Valeurs limites d'exposition - Moyennes pondérées dans le temps (TLV-TWA)

Nom chimique	Numéro CAS	Limite d'exposition
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	"0.0002 mg/m <sup>3</sup> TWA (inhalable particulate matter, as Cr(VI))" As Hexavalent chromium inorganic water-soluble compounds [RR-53130-6]

### 8.2. Controles de Exposición

Aucun contrôle spécifique n'est requis. Système normal de ventilation de la pièce est adéquat.



## Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

### 8.3 Equipement de Protection Individuelle

**Protection Respiratoire:** La ventilation normale de la pièce est adéquate. Si nécessaire, porter un respirateur muni d'une cartouche de gaz acide.

**Protection de la Peau:** Gants résistants aux produits chimiques.

**Protection des Yeux:** Lunettes de sécurité.

## SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

### 9.1 Propriétés Physiques et Chimiques

**État Physique:** liquide

**Couleur:** Orange

**Odeur:** Données non disponibles.

**Seuil d'Odeur:** Données non disponibles.

**Point de Fusion / Congélation:** Données non disponibles.

**Point d'Ébullition Initial / Plage:** Données non disponibles.

**Inflammabilité:** Données non disponibles.

**Limites d'inflammabilité / d'explosivité:** Données non disponibles.

**Point d'éclair:** non inflammable

**Température d'Auto-Inflammation:** Données non disponibles.

**Température de Décomposition:** Données non disponibles.

**pH:** < 2

**Viscosité cinématique:** Données non disponibles.

**Solubilité:** miscible

**Pression de Vapeur:** Données non disponibles.

**Taux d'Évaporation:** Données non disponibles.

**Mass volumique et densité relative:** 1.07

**Densité de Vapeur relative:** Données non disponibles.

**Caractéristiques des particules:** Données non disponibles.

**Coefficient de Partage n-octanol/eau (valeur logarithmique):** Données non disponibles.

## SECTION 10: Stabilité et Réactivité

### 10.1. Réactivité et Stabilité Chimique

Données non disponibles Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

# Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

## 10.2. Possibilité de Réactions Dangereuses

Données non disponibles

## 10.3. Conditions à Éviter et Matériaux Incompatibles

Matières combustibles ordinaires (telles que le bois, le papier, le tissu, l'huile) halogènes, agents réducteurs, composés organiques, sulfure d'hydrogène, phosphore, chaleur. Tout contact avec une matière combustible Peut provoquer un incendie.

## 10.4. Produits de Décomposition Dangereux

Ne se produira pas.

## SECTION 11: Données Toxicologiques

### 11.1. Informations sur les Effets Toxicologiques

#### Toxicité Aiguë - Exposition Orale:

Estimation de la toxicité aiguë par voie orale (ETA): 509 mg/kg(calculé)

Nom chimique	Numéro CAS	Toxicité
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	Oral LD50 Rat 47.6 mg/kg (Source: Canada_WHMIS)

#### Toxicité Aiguë - Exposition Cutanée:

Estimation de la toxicité aiguë par voie cutanée (ETA): 610 mg/kg(calculé)

Nom chimique	Numéro CAS	Toxicité
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	Dermal LD50 Rabbit 57 mg/kg (Source: OECD_SIDS)

#### Toxicité aiguë - Exposition par inhalation:

Estimation de la toxicité aiguë par inhalation (ETA, poussière ou brouillard): 2.3233 mg/L, 4 h(calculé)

Nom chimique	Numéro CAS	Toxicité
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	Inhalation LC50 Rat 217 mg/m <sup>3</sup> 4 h (aerosol, Source: EU_RAR)

### 11.2 Cancérogénicité

#### Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Nom chimique	Numéro CAS	Classification
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	Group 1 (Carcinogenic to Humans) - Monograph 49 [1990] (listed under Chromium[VI]); Supplement 7 [1987]; Monograph 23 [1980]; Monograph 2 [1973]

# Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

## Programme national de toxicologie (NTP)

Nom chimique	Numéro CAS	Classification
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	Known Human Carcinogen (listed under Chromium hexavalent compounds)

## Agents cancérigènes spécifiquement réglementés par U.S. OSHA

Nom chimique	Numéro CAS	Classification
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	"see 29 CFR 1910.1026" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]

## 11.3 Información Toxicológica Adicional:

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Toxique par contact cutané. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

## SECTION 12: Données Écologiques

### 12.1. Écotoxicité

Nom chimique	Numéro CAS	Espèces	Exposition	Toxicité
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	Freshwater Fish	Acute	LC50 96 h Colisa fasciatus 40 mg/L [static] (IUCLID)

### 12.2. Persistance et Dégradabilité

Données non disponibles

### 12.3. Potentiel Bioaccumulatif

Données non disponibles

### 12.4. Mobilité dans le Sol

Données non disponibles

### 12.5. Autres Effets Écologiques Indésirables

Données non disponibles

## SECTION 13: Données sur l'Élimination

### 13.1. Méthodes de Traitement des Déchets

Données non disponibles

# Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

## SECTION 14: Informations Relatives au Transport

### 14.1. Transport par voie Terrestre - Département des Transports (DOT, États-Unis d'Amérique)

Tailles: 1 L, 2.5 L, 4 L, 500 mL

Numéro des NU: UN1755

Nom d'Expédition: Chromic Acid Solution

Classe de Danger: 8

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:



### 14.2 Transport Aérien - Association du Transport Aérien International (IATA)

Tailles: 1 L, 2.5 L, 4 L, 500 mL

Numéro des NU: UN1755

Nom d'Expédition: Chromic Acid Solution

Classe de Danger: 8

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:



### 14.3 Transport de Marchandises Dangereuses (TMD, Canada)

Tailles: 1 L, 2.5 L, 4 L, 500 mL

Numéro des NU: UN1755

Nom d'Expédition: CHROMIC ACID SOLUTION

Classe de Danger: 8

Groupe d'Emballage: II

Étiquette(s) de Danger:



# Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

## SECTION 15: Informations sur la Réglementation

### 15.01. Risques liés à l'Administration de la Sécurité et de la Santé au Travail (OSHA)

Nom chimique	Numéro CAS	Informations réglementaires
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	"5 µg/m <sup>3</sup> TWA (See 29 CFR 1910.1026, as Cr); 2.5 µg/m <sup>3</sup> Action Level (as Cr)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]

### 15.02. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation de Superfund (SARA) 302 Substances Extrêmement Danger

Nom chimique	Numéro CAS	RQ
No data found.		

### 15.03. Loi sur les Modifications et Réautorisations de Superfund (SARA) 311/312 Produits Chimique

Nom chimique	Numéro CAS	Informations réglementaires
No data found.		

### 15.04. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation du Superfund (SARA) 313 Inventaire des Rejets Toxique

Nom chimique	Numéro CAS	Liste	Informations réglementaires
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	Emission Reporting	"0.1 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that contains Chromium as part of that chemical's infrastructure except for Chromite ore mined in the Transvaal Region of South Africa and the unreacted ore component of the Chromite ore processing residue (COPR), no de minimis concentration has been assigned to this chemical category, listed under Chemical Category N090)" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]

### 15.05. Liste des Substances du Droit à l'Information du Massachusetts

Nom chimique	Numéro CAS	Informations réglementaires
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	Carcinogen; Extraordinarily hazardous

### 15.06. Pennsylvanie Droit de Savoir Substances Dangereuses

Nom chimique	Numéro CAS	Informations réglementaires
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	Special hazardous substance

## Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

### 15.07. Travailleurs du New Jersey et Composantes du Droit de Savoir de la Communauté

Nom chimique	Numéro CAS	Informations réglementaires
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	sn 0437

### 15.08. Proposition de la Californie 65

Nom chimique	Numéro CAS	Informations réglementaires
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	"carcinogen, 2/27/1987" As Chromium hexavalent compounds [RR-00026-0]
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	"developmental toxicity, 12/19/2008" As Chromium(VI) compounds [RR-00026-0]
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	"male reproductive toxicity, 12/19/08" As Chromium hexavalent compounds [RR-00026-0]
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	"female reproductive toxicity 12/19/08" As Chromium hexavalent compounds [RR-00026-0]

### 15.09. Liste Intérieure des Substances du Canada / Liste Intérieure des Substances (LIS / NDSL)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste	Statut
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	DSL	Present
eau	7732-18-5	DSL	Present

### 15.10. États-Unis d'Amérique Toxic Substances Control Act (TSCA) Liste

Nom chimique	Numéro CAS	Statut
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	Present [R] (ACTIVE)
eau	7732-18-5	Present [XU] (ACTIVE)

### 15.11. Inventaire Européen des Substances Chimiques Commercialisées (EINECS), Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS) et Polymères non Polymérisés (NLP)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste	Numéro
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	EINECS	215-607-8
eau	7732-18-5	EINECS	231-791-2

### 15.12. Chine - Inventaire des substances chimiques existantes (IECSC)

Nom chimique	Numéro CAS	Statut
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	Present [29716]
eau	7732-18-5	Present [32224]

## Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

### 15.13. Corée du Sud - Inventaire des substances chimiques existantes (KECI/KECL)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste	Statut
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	Annex 1	Present [KE-06020]
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	Annex 3	"Present (06-5-10)" As Chromium(6+) compounds [RR-00026-0]
eau	7732-18-5	Annex 1	Present [KE-35400]

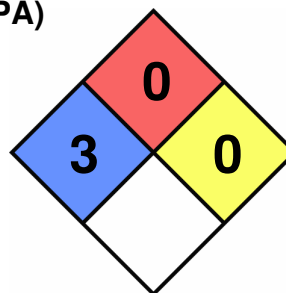
### 15.14. Japon - Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)

Nom chimique	Numéro CAS	MITI No.
Oxyde de chrome (VI)	1333-82-0	(1)-284
eau	7732-18-5	- (listed on Japanese Pharmacopoeia 8th Edition)

## SECTION 16: Autres Informations

### 16.1. Classement de la National Fire Protection Association (NFPA)

**Santé:** 3  
**Inflammabilité:** 0  
**Réactivité:** 0  
**Danger Spécial:**



### 16.2 Révision du Document

**Date de la Dernière Révision:**  
 2026-05-05

## AVERTISSEMENT

Lorsqu'il est manipulé correctement par un personnel qualifié, le produit décrit ici ne présente pas de risque significatif pour la santé ou la sécurité. L'altération de ses caractéristiques par la concentration, l'évaporation, l'addition d'autres substances ou d'autres moyens peut présenter des dangers qui ne sont pas spécifiquement abordés ici et qui doivent être évalués par l'utilisateur. Les informations fournies ici sont considérées comme exactes et représentent les meilleures données actuellement disponibles pour nous. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite et RICCA CHEMICAL COMPANY n'assume aucune responsabilité légale ou responsabilité quelle qu'elle soit résultant de son utilisation.